

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 11 AVRIL 2018**

Date de la convocation : 5 avril 2018

Le onze avril deux mil dix-huit à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Flagey-Echezeaux sous la Présidence de M. Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 88

Présents : 26

Nombre de procurations : 6

Nombre de voix exprimées : 51

Suite à la réunion du 4 avril 2018, pour laquelle le quorum des personnes présentes n'a pas été atteint, la présente délibération est conforme à la réglementation.

Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VINCENT, Florence ZITO, Catherine HERVIEU (procuration de M. FAVERJON), Claude REMY (6 voix), Jean Luc ROBIOT (6 voix), Hubert POULLOT (6 voix), André DALLER (6 voix), FEUILLAT Christian (procuration de Mme MASSON), Jean-François COLLARDOT (procuration de M MARQUET (6 voix)), Roland MONGEARD, Yves PROST, Pascal VIARD (procuration de M PAPUCCI), Denis PENNING, Daniel GEOFFROY, Henri MATHEY, Guy MORELLE, Bernard BOUILLOT (procuration de M DEMOUX), Jean Noël DUMAS (procuration de M BERTHOZ), Charles SIRUGUE, Jean Luc BOILLIN, Marc JOINIE, Jérôme TOUCHARD, Patrick JACQUET, Didier LEVEQUE, Edouard TRAPET, Yves GELIN.

Objet : Désignation du VP en charge des réformes du SBV

Le Président explique que conformément à la modification du règlement intérieur, intervenu le 28 février 2018 en bureau et diffusé auprès des membres du conseil syndical, le 12 mars 2018, l'article a été modifié selon les termes suivants :

« Le bureau se compose de seize membres répartis comme suit :

- Le Président
- Cinq Vice-Présidents en charge d'un des comités géographiques
- Un Vice-Président en charge des réformes administratives et juridiques
- Neuf membres (dont un secrétaire) ».

Le Président rappelle que le vote à main levée est le vote ordinaire, toutefois, à la demande de trois membres du conseil syndical, le vote sera à bulletins secrets.

Le Président propose de désigner M. MASSON Jean Patrick, membre élu du bureau le 18 février 2018, en tant que Vice-Président en charge des réformes administratives et juridiques du SBV.

Au premier tour, le résultat est le suivant :

- M MASSON Jean Patrick : 50 voix
- Abstention : 1 voix

M MASSON Jean Patrick est désigné en tant que 6^{ème} Vice-Président du SBV, en charge des réformes administratives et juridiques.

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président du SBV
Jean François COLLARDOT

